



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## EDF et GDF

Question écrite n° 4771

### Texte de la question

M. Robert-Andre Vivien rappelle a M. le ministre des entreprises et du developpement economique, charge des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, charge des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, la question ecrite no 66-113 du 4 janvier 1993, qu'il avait posee a son predecesseur, le ministre de l'industrie et du commerce exterieur, sur la creation par EDF-GDF de l'association « Securite Confort France » dont les activites risquaient de concurrencer les petites et moyennes entreprises. Cette question n'a pas obtenu de reponse. Depuis lors, il semble que EDF-GDF cherche a diversifier ses activites dans un grand nombre de secteurs, non seulement lies aux installations electriques, mais s'etendant a l'ensemble des activites des petites et moyennes entreprises du batiment. Ces dernieres sont de plus en plus inquietes d'une concurrence qui menace leur existence compte-tenu de la situation extremement tendue du marche a l'heure actuelle. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour maintenir la liberte d'entreprendre et proteger l'activite normale des petites et moyennes entreprises du batiment. Il lui rappelle d'ailleurs que les textes constitues d'EDF-GDF excluent, en principe, la possibilite pour cette entreprise d'intervenir sur le marche en dehors de son objet social.

### Texte de la réponse

L'association Securite-Confort France a ete creee le 25 decembre 1991 afin d'ameliorer la qualite de la vie, de la securite et du confort des retraites dans leur habitat pour favoriser leur maintien a domicile. EDF figure parmi les membres fondateurs, au meme titre que France Telecom, GDF, Petrofigaz et l'association des maires de France (AMF). La creation de cette association se situe dans le cadre du developpement des services de proximite qui se multiplient, sous l'egide ou en liaison avec les collectivites locales, et qui sont generateurs d'emplois. Neanmoins, une telle demarche ne doit pas concurrencer les activites des entreprises de travaux pour les particuliers. Le site pilote de Nogent-sur-Marne a ete retenu en 1993 pour experimenter ce service aux particuliers, et d'abord au benefice des personnes agees. Le service rendu devrait permettre le developpement du volume des prestations apportees a cette clientele par des entreprises ou artisans, la realisation de travaux neufs ne relevant pas de l'activite de l'association. Au-dela de l'experience sur le site pilote en 1993, EDF n'a pas vocation a s'impliquer dans le lancement de ce service si son concours devait perturber le jeu concurrentiel normal ; une table ronde reunissant les collectivites locales, les administrations en charge de l'amenagement du territoire et des affaires sociales et les professionnels devra permettre de dresser un bilan de l'experience et de proposer, le cas echeant, les modalites de sa prolongation ou de son developpement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Vivien Robert-André](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4771

**Rubrique :** Electricite et gaz

**Ministère interrogé** : entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 9 août 1993, page 2394

**Réponse publiée le** : 4 octobre 1993, page 3342